



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutualité sociale agricole

Question écrite n° 79325

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par l'ensemble des dirigeants des caisses de la mutualité sociale agricole quant au mode de financement de la protection sociale des exploitants agricoles. Il apparaît, en effet, qu'un recours systématique à des crédits bancaires afin de couvrir le déficit du FFIPSA est opéré, générant un climat de grande incertitude quant à l'avenir d'un régime avant tout fondé sur des critères de représentativité professionnelle et de démocratie sociale. Ce contexte intervient alors même que les travaux de la Commission des compensations démographiques ont démontré que la seule prise en compte des profils de consommation en fonction de la pyramide des âges pour la maladie et des durées de cotisation dans chacun des régimes pour la vieillesse était à même d'assurer un équilibre global du régime. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79325

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10936

Question retirée le : 31 janvier 2006 (Retrait pour cause de question identique)